

<p>13. Répercussions des redoublements et des abandons scolaires sur l'efficacité, mesurées par le coefficient d'efficacité interne (CEI) au niveau du primaire : ratio entre le nombre théorique d'années/élève nécessaire pour obtenir un nombre de diplômés d'une cohorte scolaire donnée pour le primaire (en l'absence de redoublement ou d'abandon) et le nombre réel d'années/élève nécessaire pour obtenir ce nombre de diplômés, où une année/élève est définie comme une année passée par un élève dans une classe (que l'élève ait redoublé ou abandonné l'école par la suite ou non).</p> <p><i>Interprétation :</i> le CEI est compris entre 0 (aucun élève ne termine un cycle complet au niveau concerné) et 1 (tous les élèves admis obtiennent un diplôme sans redoublement ou abandon scolaire : système parfaitement efficace). Ainsi, un CEI supérieur à 0,7 reflète un haut niveau global d'efficacité interne du système d'enseignement primaire en ce qui concerne la production de diplômés.</p> <p><i>Source :</i> Institut de statistique de l'UNESCO, rapports d'analyse sectorielle de l'éducation.</p>	0,53	0,53	données insuffisantes	données insuffisantes	0,7
<p>14. Nombre d'indicateurs clés de l'éducation communiqués à l'ISU (sur 12 indicateurs clés) : nombre d'indicateurs clés transmis à l'ISU pendant au moins l'un des deux années les plus récentes pour lesquelles des données sont disponibles.</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre plus élevé d'indicateurs clés de l'éducation communiqués à l'ISU reflète l'engagement du PP à améliorer la disponibilité et la qualité de données à jour. La disponibilité des données dans la base de données de l'ISU sert de référence pour évaluer la couverture thématique et la qualité des données recueillies au niveau du pays.</p> <p><i>Source :</i> Institut de statistique de l'UNESCO.</p>	3 indicateurs clés sur 12 transmis à l'ISU	0 indicateurs clés sur 12 transmis à l'ISU	6 indicateurs clés sur 12 transmis à l'ISU 32 % ont transmis au moins 10 indicateurs clés	7 indicateurs clés sur 12 transmis à l'ISU 33 % ont transmis au moins 10 indicateurs clés	Au moins 10 indicateurs clés transmis à l'ISU
<p>15. État du système d'évaluation des acquis scolaires (SEA) : pour être conforme aux normes de qualité, le SEA doit inclure un examen national et un système d'évaluation à grande échelle considéré comme « établi » selon les normes du GPE.</p> <p><i>Interprétation :</i> le statut « établi » suggère que le PP a mis en place des systèmes robustes d'évaluation des acquis pour mesurer les progrès réalisés en matière d'amélioration des acquis scolaires et promouvoir une élaboration des politiques fondée sur des données probantes. Par ailleurs, les informations concernant les PP dépourvus de systèmes établis d'évaluation des acquis servent à identifier les domaines dans lesquels un changement systémique est essentiel pour permettre au GPE d'accroître son appui aux pays en vue de renforcer ces systèmes.</p> <p><i>Source :</i> catalogue de l'ISU sur les mesures des acquis de l'apprentissage, catalogue de données central de l'ISU, UNESCO, Banque mondiale, ministères de l'Éducation.</p>	Pas d'information disponible	Pas d'information disponible	39 % ont un SEA établi	48 % ont un SEA établi	Établi
<p>16a. Qualité du plan sectoriel de l'éducation : nombre de normes de qualité auxquelles répond le plan sectoriel de l'éducation (PSE) ou le plan de transition de l'éducation (PTE).</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PP a conçu des plans sectoriels de l'éducation de qualité, fondés sur des données probantes, qui offrent des stratégies pertinentes et crédibles pour améliorer l'accès et l'apprentissage.</p> <p><i>Source :</i> PSE/PTE évalués à l'aide des normes de qualité développées par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO et le GPE.</p>	S.O.	S.O.	6 normes de qualité sur 7 satisfaites pour 20 PSEs 18 PSE sur 20 répondaient à au moins 5 normes de qualité	5 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 2 PTEs / 6 normes de qualité sur 7 satisfaites pour 20 PSEs 20 PSE sur 22 PSE/PTEs répondent à au minimum des normes de qualité	Au moins 5 normes de qualité satisfaites sur 7 (PSE) Au moins 3 normes de qualité satisfaites sur 5 (PTE)
<p>16b. Qualité de la stratégie d'enseignement et d'apprentissage du plan sectoriel de l'éducation : nombre de normes de qualité auxquelles répond la stratégie d'enseignement et d'apprentissage d'un PSE/PTE.</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PP a développé des stratégies de qualité visant à améliorer l'enseignement et l'apprentissage. Lorsqu'elles répondent aux normes de qualité, ces stratégies ont davantage de chances d'être mises en œuvre efficacement et de transformer le secteur de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> PSE/PTE évalués à l'aide des normes de qualité développées par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO et le GPE.</p>	S.O.	S.O.	4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 20 PSEs 16 PSE sur 20 répondaient à au moins 4 normes de qualité	4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 2 PTEs / 4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 20 PSEs 17 PSE/PTE sur 22 répondaient à au moins 4 normes de qualité	Au moins 4 normes de qualité satisfaites sur 5 (PSE/PTE)
<p>16c. Qualité de la stratégie de prise en compte des groupes marginalisés inscrite dans le plan sectoriel de l'éducation : nombre de normes de qualité auxquelles répond la stratégie de prise en compte des groupes marginalisés d'un PSE/PTE</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PP a développé des stratégies de qualité visant à améliorer l'équité. Lorsqu'elles répondent aux normes de qualité, ces stratégies ont davantage de chances d'être mises en œuvre efficacement et de transformer le secteur de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> PSE/PTE évalués à l'aide des normes de qualité développées par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO et le GPE.</p>	S.O.	S.O.	4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 20 PSEs 15 PSE sur 20 répondaient à au moins 4 normes de qualité	5 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 2 PTEs / 4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 20 PSEs 17 PSE/PTE sur 22 répondaient à au moins 4 normes de qualité	Au moins 4 normes de qualité satisfaites sur 5 (PSE/PTE)

<p>16d. Qualité de la stratégie d'amélioration de l'efficacité inscrite dans le plan sectoriel de l'éducation : nombre de normes de qualité auxquelles répond une stratégie d'amélioration de l'efficacité d'un PSE/PTE</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PP a développé des stratégies de qualité visant à améliorer l'efficacité du système. Lorsqu'elles répondent aux normes de qualité, ces stratégies ont davantage de chances d'être mises en œuvre efficacement et de transformer le secteur de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> PSE/PTE évalués à l'aide des normes de qualité développées par l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO et le GPE.</p>	S.O.	S.O.	4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 20 PSEs 15 PSE sur 20 répondaient à au moins 4 normes de qualité (2019-2020)	5 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 2 PTEs / 4 normes de qualité sur 5 satisfaites pour 20 PSEs 17 PSE/PTE sur 22 répondaient à au moins 4 normes de qualité (2019-2020)	Au moins 4 normes de qualité satisfaites sur 5 (PSE/PTE)
<p>17. Les PP ou les États dotés d'une stratégie de données conforme aux normes de qualité : une stratégie de données qualifiée de «conforme aux normes de qualité» devrait être décrite sous la forme d'un plan d'action visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données afin de renforcer l'élaboration des politiques et le suivi sectoriel.</p> <p><i>Interprétation :</i> Les résultats approchant les 100% indiquent que les PP ont soumis avec succès un rapport pour un programme de subvention; ont identifié des lacunes dans les données et ont mis en place un plan précis pour remédier aux insuffisances de données et pour produire des données fiables sur l'éducation et les finances afin d'améliorer la planification et la gestion de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> Analyses de documents par le Secrétariat / Documents de diagnostic des SIGE élaborés par le Secrétariat.</p>	100%	S.O.	100%	100%	S.O.
<p>18. Nombre de normes de qualité auxquelles répond la revue sectorielle conjointe (JSR) : les JSR sont définies comme des évaluations périodiques conjointes des progrès mutuels accomplis en matière de mise en œuvre au moyen de mécanismes existants au niveau des pays. La qualité des JSR est évaluée par cinq normes de qualité.</p> <p><i>Interprétation :</i> un nombre élevé suggère que le PP réalise une JSR efficace qui est à la fois participative, fondée sur des données probantes et exhaustive et qui sert d'outil de suivi et d'instrument de changement.</p> <p><i>Source :</i> évaluation documentaire de la JSR effectuée par le Secrétariat du GPE</p>	S.O.	S.O.	4 norme de qualité satisfaite 4 JSR sur 5 répondaient à au moins 3 normes de qualité (2020)	4 norme de qualité satisfaite 7 JSR sur 8 répondaient à au moins 3 normes de qualité (2020)	Au moins 3 normes de qualité satisfaites sur 5
<p>19. Concertation sectorielle efficace et inclusive telle qu'évaluée par la représentation a) de la société civile et b) des organisations d'enseignants au sein du groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE).</p> <p><i>Interprétation :</i> la représentation des organisations de la société civile (OSC) et des organisations d'enseignants indique que ces entités participent à la concertation sur les politiques et au suivi du secteur sur la base de données probantes dans les domaines de l'équité et de l'apprentissage, en se servant du levier de la responsabilité sociale pour obtenir de meilleurs résultats. Les OSC et les organisations d'enseignants sont des parties prenantes importantes du secteur de l'éducation.</p> <p><i>Source :</i> Secrétariat du GPE</p>	(OSC) Représentées (organisations d'enseignants) Représentées (2016)	(OSC) Représentées (organisations d'enseignants) Représentées (2020)	(OSC) 97% (organisations d'enseignants) 69% (N= 35, 2020)	(OSC) 94% (organisations d'enseignants) 68% (N= 71, 2020)	OSC et organisations d'enseignants représentées
<p>20. Soutien de l'ESPIG au SIGE/SEA : ESPIG en cours soutenant un système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) ou un système d'évaluation des acquis (SEA).</p> <p><i>Interprétation :</i> l'allocation d'une partie d'un financement à des composantes liées au renforcement des systèmes de gestion et de suivi des données reflète une démarche privilégiant l'augmentation de la disponibilité de données sur le secteur de l'éducation afin de suivre les résultats et les progrès réalisés — si ces systèmes ne sont pas encore en place ou financés par une autre source.</p> <p><i>Source :</i> Document du projet ESPIG</p>	SIGE Soutien du SIGE SEA Soutien du SEA (2015)	SIGE Soutien du SIGE SEA Soutien du SEA (2020)	75 % des ESPIG soutiennent un SIGE 79% des ESPIG soutiennent un SEA (N= 24, 2020)	72% des ESPIG soutiennent un SIGE 83% des ESPIG soutiennent un SEA (N= 46, 2020)	SIGE ou SEA soutenu par l'ESPIG
<p>21. Proportion de manuels scolaires achetés et distribués grâce à l'ESPIG par rapport au total prévu au titre de l'ESPIG : proportion de manuels scolaires distribués au cours de l'exercice de référence par rapport au total de manuels qu'il était prévu de distribuer pendant cet exercice.</p> <p><i>Interprétation :</i> des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats relatifs aux manuels scolaires correspondent aux anticipations initiales. Cela laisse à penser que les financements sont mis en œuvre conformément au plan de publication et de distribution des manuels scolaires à l'aide des fonds accordés.</p> <p><i>Source :</i> agent de financement du GPE.</p>	0%	S.O.	81% (N= 6, 2020)	108% (N= 9, 2020)	S.O.

<p>22. Proportion d'enseignants ayant bénéficié d'une formation par le biais de l'ESPIG par rapport au total prévu au titre de l'ESPIG : proportion d'enseignants formés au cours de l'exercice de référence par rapport au total d'enseignants qu'il était prévu de former pendant cet exercice de référence.</p> <p><i>Interprétation :</i> des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats liés à la formation des enseignants correspondent aux anticipations initiales. Cela laisse à penser que les financements sont mis en œuvre conformément au plan de formation des enseignants à l'aide des fonds accordés.</p> <p><i>Source :</i> agent de financement du GPE</p>	0%	0%	76%	77%	S.O.
	(2016)	(2020)	(N= 15, 2020)	(N= 25, 2020)	
<p>23. Proportion de salles de classe construites grâce à l'ESPIG par rapport au total prévu au titre de l'ESPIG : proportion de salles de classe construites ou renouvelées au cours de l'exercice de référence par rapport au total de salles qu'il était prévu de construire ou de rénover pendant cet exercice.</p> <p><i>Interprétation :</i> des résultats proches de 100 % indiquent que les résultats liés aux salles de classe correspondent aux anticipations initiales. Cela laisse à penser que les financements sont mis en œuvre conformément au plan de construction/rénovation des salles de classe à l'aide des fonds accordés.</p> <p><i>Source :</i> agent de financement du GPE</p>	0%	S.O.	46%	78%	S.O.
	(2016)	(2020)	(N= 7, 2020)	(N= 14, 2020)	
<p>24. Performance des subventions par rapport aux indicateurs du modèle de financement (a) L'ESPIG a-t-il défini des cibles pour les indicateurs de performance du modèle de financement en matière d'équité, d'efficacité et d'apprentissage? (b) Pourcentage des objectifs atteints par rapport aux indicateurs de performance du modèle de financement relatifs à l'équité, à l'efficacité et à l'apprentissage.</p> <p><i>Interprétation :</i> une valeur élevée de la partie (b) indique que le DCP atteint les niveaux de réalisation requis en ce qui concerne les indicateurs de performance liés aux stratégies de transformation visant à améliorer l'équité, l'efficacité et les résultats d'apprentissage.</p> <p><i>Source :</i> ESPIG Application form, GPE Grant Agent.</p>	(a) S.O. (b) S.O.	(a) S.O. (b) S.O.	(a) 100% (b) 75%	(a) 100% (b) 67%	S.O.
	(2018)	(2020)	(N= (a) 7 ; (b) 4, 2020)	(N= (a) 14 ; (b) 6, 2020)	
<p>25. État d'avancement de l'ESPIG : les ESPIG en cours sont classés comme étant en bonne voie, légèrement en retard ou en retard, en fonction de la note de mise en œuvre attribuée par les agents partenaires du GPE.</p> <p><i>Interprétation :</i> un ESPIG en bonne voie signifie que l'ESPIG est dans une large mesure mis en œuvre de manière efficace et dans les meilleurs délais. Un ESPIG légèrement en retard ou en retard indique qu'il est nécessaire d'accroître l'efficacité de la mise en œuvre du financement.</p> <p><i>Source :</i> agent de financement du GPE et Secrétariat du GPE</p>	Légèrement en retard	En retard	69% des financements sont en bonne voie ou légèrement en retard	81% des financements sont en bonne voie ou légèrement en retard	Financement en bonne voie ou légèrement en retard
	(2017)	(2020)	(N= 16, 2020)	(N= 31, 2020)	
<p>29. Alignement de l'ESPIG sur les systèmes nationaux (nombre de critères remplis sur 10) : nombre de critères d'alignement, tels que définis par le GPE, remplis par un ESPIG en cours.</p> <p><i>Interprétation :</i> un haut degré d'alignement indique que les modalités d'appui de financement sont alignées sur les systèmes, les cadres et les procédures opérationnels du PP.</p> <p><i>Source :</i> formulaire de requête ESPIG</p>	3 critères d'alignement remplis	2 critères d'alignement remplis	5 critères d'alignement remplis 8 ESPIG sur 25 sont alignés	6 critères d'alignement remplis 22 ESPIG sur 50 sont alignés	ESPIG alignés selon au moins 7 critères sur 10
	(2015)	(2020)	(2020)	(2020)	
<p>30. Modalité de l'ESPIG : un financement autonome fait référence à un financement du GPE qui n'est pas combiné à celui d'un autre partenaire, quel qu'il soit, pour soutenir un projet commun. Le cofinancement de projets fait référence à un financement provenant de plusieurs partenaires à l'appui d'un projet commun. La mise en commun de fonds à l'échelon sectoriel fait référence à un éventail de modalités de financement ou de crédit assorties de divers instruments et mécanismes pour soutenir la mise en œuvre d'un plan sectoriel national de l'éducation endossé.</p> <p><i>Interprétation :</i> une harmonisation des financements (cofinancement ou mise en commun de fonds à l'échelle sectorielle) est habituellement recommandée pour créer un espace propice à la concertation et à la coordination entre les partenaires de financement. Toutefois, les modalités de financement varient également en fonction des besoins différents des pays, ainsi que des capacités et des mécanismes opérationnels de l'entité chargée de superviser ou de gérer le financement.</p> <p><i>Source :</i> formulaire de requête ESPIG</p>	(cofinancé) Non	(cofinancé) Oui	(cofinancé) 12%	(cofinancé) 18%	ESPIG avec mise en commun de fonds (projet cofinancé ou mécanisme de mise en commun de fonds dans le secteur)
	(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) Non	(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) Non	(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) 8%	(financé par des fonds mis en commun à l'échelon sectoriel) 18%	
	(autonome) Oui	(autonome) Non	(autonome) 80%	(autonome) 64%	
	(2015)	(2020)	(N= 25, 2020)	(N= 50, 2020)	

Remarques :

(i) Des notes méthodologiques (notamment une description des sources de données) pour tous les indicateurs sont disponibles ici: <https://www.globalpartnership.org/content/results-framework-indicators-methodological-briefs>

(ii) Indicateur 16 (16a-16d) - Les valeurs moyennes de PPFIC indiquent la moyenne des PSE ou des PTE selon la modalité du pays;

(iii) S.O. : sans objet